



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Plastic Cleaner liquide (F)  
Code-Nr. 152040

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées

Liquides Techniques

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12  
Xi; R38  
N; R51/53  
Xn; R65  
R67

#### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.  
38 Irritant pour la peau.  
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

**F+** Extrêmement inflammable  
**Xn** Nocif  
**N** Dangereux pour l'environnement

#### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.  
38 Irritant pour la peau.  
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Plastic Cleaner liquide (F)**

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrases S**

2 Conserver hors de la portée des enfants.  
23 Ne pas respirer les aérosols.  
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
3/7 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
7 Conserver le récipient bien fermé.

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

Ingrédients selon règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents  
> 30% aliphatique des hydrocarbures; < 5% substances (d-Limonen) odoriférant  
Contient du [de la]: (R)-(+)-Limonen: Peut déclencher une réaction allergique.

**3. Composition/informations sur les composants**

**Description**

préparation

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
64-17-5	200-578-6	éthanol	2,5 - 9,9	F R11
67-56-1	200-659-6	méthanol	0,1 - 0,99	F R11; T R23/24/25-39/23/24/25
109-66-0	203-692-4	pentane	10 - 24,99	F+ R12; Xn R65; R66; R67; N R51-53
5989-27-5	227-813-5	(R)-(+)-Limonen	<= 0,1	R10; Xi R38; R43; N R50/53
64742-49-0	265-151-9	Naphta (pétrole) léger hydrotraité, naphta hydrotraité, à bas point d'ébullition (note P)	50 - 99	F11; Xn R 65; Xi R38; R67; N R51/53

**4. Premiers secours**

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.  
Assurer un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

**Après ingestion**

Si le produit est avalé, ou si l'on vomit le produit, risque de pénétration dans les poumons (risque d'aspiration).  
Ne pas faire vomir.  
Traitement médical.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
brouillard d'eau

### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

### Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.  
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Éviter les sources de chaleur.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Aération et évacuation d'air suffisantes.

### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
109-66-0	pentane	8 heures	3000	1000	
67-56-1	méthanol	8 heures	260	200	peau

#### Protection respiratoire

filtre A ou appareil respiratoire autonome

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

#### Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

#### Protection des yeux

lunettes de protection

#### Protection de la peau

Vêtements de protection

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Etat**  
liquide

**Couleur**  
incolore, limpide

**Odeur**  
de oranges

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>plage d'ébullition</b>	36 °C				
<b>Point d'éclair</b>	-35 °C				
<b>Température d'inflammation</b>	200 °C				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,8 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	7,8 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	573 hPa	20 °C			



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Densité</b>	0,709 g/ml	20 °C			
<b>Solubilité dans l'eau</b>					non miscible
<b>Teneur du solvant</b>	100 %				

#### **Danger d'explosion**

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

## **10. Stabilité et réactivité**

#### **Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

#### **Produits de décomposition dangereux**

oxyde et dioxyde de carbone

#### **Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## **11. Informations toxicologiques**

#### **Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			

#### **Constatations empiriques**

Un contact fréquent et prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, ce qui risque de faire mal et de causer des maladies inflammatoires de la peau (dermatite)

Risque de nausées et de diarrhée lorsqu'on avale le produit.

Irrite les organes de la respiration

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

#### **Remarques générales**

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

## **12. Informations écologiques**

#### **Remarques générales**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

#### **Recommandations relatives au produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

#### **Recommandations relatives à l'emballage**

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.



## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Naphtha (petroleum), Pentan Mixture), 3, I, (D/E), Code de classification: F1

### Transport maritime IMDG

UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), Pentane mixture), 3, I, MARINE POLLUTANT

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1993 Flammable liquid, n.o.s. (Naphtha (petroleum), Pentane mixture), 3, I

### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

## 15. Informations réglementaires

### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 72,9 %

(composants organiques  
volatils)

Valeur COV 729 g/L

(composants organiques  
volatils)

## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Danish MAL-code: 5-3

VOC-CH 99,88%

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 10 Inflammable.

R 11 Facilement inflammable.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 38 Irritant pour la peau.

R 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.